

DELIBERATION N° 90/09-10 - AMENAGEMENT DES VESTIAIRES DU PLATEAU

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, indique à l'Assemblée que l'aménagement des vestiaires du Plateau nécessite une extension des locaux, et notamment des sanitaires.

Il fait part au Conseil Municipal d'un projet d'extension et de réhabilitation. Les travaux sont les suivants :

- extension des locaux,
- réfection du local existant (toiture, chauffage, isolation).

La maîtrise d'oeuvre serait assurée par les services techniques de la Ville de LUDRES.

Le coût d'objectif s'élève à 338 354, 78 F H.T. soit 401 288, 77 F T.T.C..

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de donner son accord sur le projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres,
- de désigner les membres de la commission d'ouverture des plis suivants :
 - Président : M. KIELISZEK
 - Titulaires : MM. LACHAISE - MEJEAN
 - Suppléants : M. DEFFOUN - Mme LALLEMENT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et les avenants éventuels avec les entreprises,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 1990,
- de solliciter le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention maximale au titre des équipements sportifs,
- de demander au Conseil Général, vu la vétusté des locaux existants, leur manque total de confort, l'absence de chauffage, l'autorisation de commencer les travaux dans les meilleurs délais.